

LIBÉRATION ESTIVALE DU PARRAIN PRÉSUMÉ DE MARSEILLE, ROLAND CASSONE

Cercle Concorde | mardi, 26 août 2008 | par **Xavier Monnier**

Roland Cassone, présumé parrain du milieu marseillais, et ses potes, principales vedettes de l'affaire sulfureuse du Cercle Concorde, viennent d'être libérés de prison sous caution par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Les magistrats étaient en vacances, l'affaire a été expédiée par quelques juges intérimaires pressés de retourner à la plage.

De ses doux rayons, le soleil a baigné Marseille – la plus belle ville du monde –, tout l'été. De ses vacances, la chambre de l'instruction d'Aix-en-Provence, sise à la Cour d'appel de la ville, a permis à divers locataires des Baumettes, la prison du coin, de goûter aux derniers jours de l'été. Notamment certains protagonistes de l'affaire du cercle Concorde, ce cercle de jeux parisiens soupçonné d'avoir servi de blanchisseuse au milieu corso-marseillais...

Début juillet aussi, en pleine polémique sur la surpopulation carcérale, les juges marseillais n'avaient guère aidé le ministère de la justice. En sus des nombreux acteurs du cercle Concorde donc, la juridiction interrégionale spécialisée avait envoyé tout un wagon de suspects, soupçonnés de trafic de stupéfiants. De jolis noms dont Gilbert Casanova, l'ancien président de la Chambre de commerce de Corse-du-Sud. Au moins cela permettait d'épicier un peu les parties de belote, en faisant rentrer de nouveaux joueurs....

« Les accusations fantaisistes, telle que l'extorsion, ont sauté »

En août, les magistrats ont pris le pli. Au moins ceux de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui ont décidé de faire profiter du soleil estival deux acteurs de l'affaire du cercle Concorde, François Rouge et Roland Cassone, libérés sous caution, quand leurs demandes de juin avaient été refusées.

Le Cercle Concorde résumé à la hache

Pour rouvrir le cercle de jeux Concorde fermé depuis 1987, un précieux sésame est nécessaire : un arrêté du ministère de l'Intérieur, autorisant son ouverture. Il tombe le 19 juillet 2005, à la stupeur de nombreux observateurs du monde des jeux. Et alors que Nicolas Sarkozy est revenu Place Beauvau depuis moins de deux mois.

Trois clans se partagent la gestion du cercle : les Raffali, patron historique du lieu, les Lantiéri-Rouge, les financiers, et le clan Fédéricci, « gros bras » de la bande.

Las très vite, les trois clans se disputent. Malgré l'inauguration en fanfare du 30 novembre 2006. Malgré aussi l'entraide qui a prévalu

entre Fédéricci et Lantiéri, lors de la tuerie des Marronniers le 6 avril 2006, à Marseille. M. Paul, à cette occasion, aidera Ange-Toussaint Fédéricci, blessé, à se faire hospitaliser discrètement dans une clinique à Marseille.

La fusillade, qui laisse trois morts sur le carreau, vaut à Fédéricci et à Lantiéri une mise en examen en janvier. Plus chanceux que son comparse, Lantiéri est laissé en liberté, mais doit affronter les problèmes de gestion du cercle.

Très vite, les Raffalli et les Fédéricci lui reprochent de trop taper dans la caisse et de ne pas leur reverser assez de fonds. Malgré l'intercession d'un « vieux monsieur », en qui certains reconnaissent Roland Cassone, le climat n'est pas à l'apaisement. Lantiéri est évincée du Cercle. Que d'aventures...

Toutes ses tentatives pour reprendre le contrôle avec son ami Rouge échouent. Et les flics, qui ont suivi toutes ces pérégrinations, mettent fin à l'aventure du Concorde en novembre 2007, en arrêtant les principaux protagonistes de la maison de jeux, qu'ils soupçonnent d'être une « blanchisseuse du milieu ». Mais quelques-uns des acteurs courent toujours, notamment Paul Lantiéri.

Et les observateurs de s'interroger tant sur la fuite de Monsieur Paul, que sur l'étonnante bienveillance des autorités pour un cercle où se sont croisés nombre de figures connues des services de police deux ans durant.

En deux mois, ce n'est pas tant le dossier qui a changé. Un vent de vacances a simplement parcouru les allées du palais de justice aixois. De « vacances » plus précisément. Et oui, les juges se révèlent être des travailleurs comme les autres et prennent parfois des vacances. Aussi ce ne sont pas les magistrats habituels de la cour qui ont statué sur les remises en liberté.

Dans le cas de François Rouge, le banquier suisse et principal financier du Cercle (de l'extorsion de fonds à l'abus de confiance en passant par le blanchiment, le tout « en bande organisée »), la décision de le libérer le 8 août n'a pas surpris les enquêteurs. « *Le juge d'instruction de l'affaire ne s'est pas même opposé à la libération, précise à Bakchich un enquêteur. Apparemment, il a répondu à toutes ses questions et présenté des garanties de représentations suffisantes* ». Et pour s'assurer de la bonne tenue de l'Helvétie, une caution de 300 000 euros, et une interdiction de sortie du territoire ont été imposées. Heureusement, le banquier possède une jolie villa à Modène dans le Vaucluse, où les flics avaient réalisé une jolie perquisition fin 2007, saisissant au passage « *plusieurs armes d'épaule à répétition manuelle de calibre 12 et 22 LR avec les munitions correspondantes ainsi qu'un pistolet automatique SIG de calibre 9mm* ». L'aimable bicoque accueille depuis sa sortie de cabane le banquier, et les journalistes suisses qui s'enquière de sa santé. Très hâbleur, Rouge a déjà donné deux longues interviews à nos confrères des alpages, du Temps et de la Tribune de Genève, par téléphone et un de visu au Matin.

Roland Cassone, « *préssumé* » parrain du milieu marseillais et rescapé de toutes les guerres de clan depuis 20 ans, n'a jamais été fort causant. Ni son passage à l'ombre (premier séjour en cabane à 63 ans), ni ses diverses auditions depuis son arrestation en novembre dernier pour association de malfaiteurs, blanchiment et extorsions de fonds ne l'ont rendu plus disert. Sa libération, le 21 août dernier n'a pas changé ses habitudes. Direction sa discrète « *maison de maçon* » de Simiane (dans l'arrière-pays aixois). Au grand étonnement du principal juge instructeur de l'affaire, Charles Duchaine, alors en vacances, qui a appris la nouvelle par la presse.

« *La chambre de vacation de la Cour d'appel a jeté un œil neuf sur le dossier. Les accusations fantaisistes, telle que l'extorsion, ont sauté. Et c'était la seule incrimination pour laquelle il était incarcéré, je suis très optimiste pour la suite* », s'est réjoui son avocat Antoine Béraud.

Même son de cloche côté enquêteurs, à une petite nuance prêt. « *En vacances, les juges ne sont pas forcément des spécialistes ni du pénal, ni du dossier. Aussi les avocats peuvent-ils mieux faire passer certaines couleuvres. Par exemple que leur client, présenté comme un parrain a un quasier judiciaire quasi vierge. Mais s'il ne l'était pas, ce ne serait pas des parrains !* » CQFD.

Simple retraité maçon, Cassone a dû s'acquitter d'une caution de 150 000 euros pour regagner ses pénates. Mais les soucis de ce vieux monsieur ne vont pas s'arrêter là. À la rentrée, est annoncée sa mise en examen pour non justification de revenu.

À lire ou relire sur *Bakchich.info*

Le déroulé de l'affaire :

L'in vraisemblable saga du Cercle Concorde (actes I et II)

Le cercle de jeux Concorde alimente la chronique judiciaire et remplit les prisons marseillaises depuis deux mois. Bakchich, qui en a déjà révélé quelques dessous, vous raconte par le menu ce drame à rebondissements. Une pièce en quatre actes, dont (...)

L'in vraisemblable saga du cercle Concorde, Acte III

Le cercle de jeux Concorde alimente la chronique judiciaire et remplit les prisons marseillaises depuis deux mois. Bakchich vous raconte par le menu ce drame corse à rebondissements. Hier : l'ascension du couple Lantiéri-Rouge et sa découverte de (...)

L'in vraisemblable saga du cercle Concorde, Acte IV

Le cercle de jeux Concorde alimente la chronique judiciaire et remplit les prisons marseillaises depuis deux mois. Bakchich, qui en a déjà révélé quelques dessous, vous raconte par le menu ce drame à rebondissements. Une pièce en quatre actes, dont (...)

Cercle Concorde : les petites notes du Banquier Rouge

Le banquier suisse, qui dort aux Baumettes depuis novembre, avait l'habitude de prendre des notes sur ses conversations liées au cercle de jeux Concorde, soupçonné par la justice d'avoir servi de lessiveuse au milieu marseillais. On y retrouve un (...)



Cercle Concorde : le tribunal voit Rouge



Emprisonné depuis novembre aux Baumettes pour son rôle dans l'affaire du cercle de Jeux Concorde, le banquier suisse François Rouge passe aujourd'hui 18 juin devant la chambre d'instruction d'Aix-en-Provence. Sans trop d'espoir de (...)

Les étranges invités du Cercle :

Sarko, le curieux piment de l'affaire Concorde

Le nom de Nicolas Sarkozy est apparu dans le feuilleton judiciaire du cercle de jeu parisien Concorde, où l'on croise des figures corses et des banquiers suisses. Mais ce n'est pas tout à fait innocent. Embrouilles en (...)

Cercle Concorde : Devedjian voit Rouge ?



Les dernières figures arrivées dans l'affaire du cercle de jeu Concorde : un curieux loustic, Olivier Bazin, le capitaine Paul Barril et... Patrick Devedjian le bien connu.

Paul Barril, un gendarme en cabane

Le bal des mis en examen dans l'affaire du cercle de jeux Concorde continue. Dernier entrant dans la danse, l'ancien gendarme de l'Élysée Paul Barril, qui a été mis en détention. Et la liste n'est pas (...)

Et ses acteurs :

Monsieur Paul, le parrain



Un portrait de monsieur Paul Lantiéri, héros Corse de l'ensemble « règlements de compte à Marseille » que livre l'hebdo de Bakchich dans son numéro 53 (Cliquez sur sa Une dans la colonne de gauche), ou vous retrouverez les

autres protagonistes de (...)

Roland Cassone : la Chanson du parrain marseillais

Dernier rescapé des grands parrains marseillais, Roland Cassone n'avait jamais été inquiété par la justice, ni ne s'était fait tirer le portrait. Mais tout arrive. Après sa mise en examen et son arrestation la semaine dernière, Bakchich s'y est (...)

Les aventures du banquier Rouge

Financier en vue en Suisse, il effectue un passage à la case prison dans l'affaire du cercle de jeux Concorde, instruite par un juge de Marseille, qui a retenu contre lui les charge de "blanchiment" et d'association de (...)

